

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
SCOLAIRE DE
BRUGNY-ABLOIS-VINAY**

1, Place du Général de Gaulle
51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS

Téléphone: 03-26-59-95-00

Télécopie: 03-26-51-95-53

E-mail : mairiestmartindablois@wanadoofr
site internet : www.saintmartindablois.fr



**BRUGNY -
VAUDANCOURT**



**SAINT MARTIN
D'ABLOIS**



VINAY

S.I.SCO.B.A.VI

- Comité Syndical du 16 Janvier 2019-

Suite à la convocation en date du 10 Janvier 2019, les membres du comité syndical du S.I.SCO.B.A.VI, sont convoqués, au 1, place du Général de Gaulle le mercredi 16 janvier 2019 à 19 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Projet Ecole Maternelle : demandes de subventions.
- Point sur la garderie.
- Informations et questions diverses.

- Procès-verbal -

L'an deux mil dix-neuf, le 16 janvier à 19 heures, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois sous la présidence de Monsieur Jackie BARROIS.

Etaient présents pendant toute la durée de cette séance :

Membres de la commune de Saint Martin d'Ablois :

Avec voix délibérative : Messieurs Jackie BARROIS, Benoît DUPONT, Hervé GUEDRAT,
Mesdames Ingrid BOURLON, Laurence CORNU.

Membres de la commune de Brugny-Vaudancourt :

Avec voix délibérative : Monsieur André LEJEUNE.

Membres de la commune de Vinay :

Avec voix délibérative : Monsieur Rodolphe GAUTRON, Madame Isabelle OUY.

Monsieur Benoît DUPONT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

N° 1 – Ecole maternelle : Travaux d'aménagement et de construction de locaux à l'école élémentaire.

Après avoir reçu les informations relatives aux travaux d'aménagement et de construction de locaux destinés à une école maternelle près de l'école élémentaire, les membres du Syndicat, à l'unanimité acceptent le projet présenté et arrêtent le plan de financement ci-après :

| | |
|-------------------------------------|----------------------------------|
| Montant des travaux et honoraires : | 862.800 € H.T 1.027.680 € TTC |
| Subvention du Département : | 172.560 € |
| Subvention de la Région : | 125.000 € |
| Subvention DETR : | 172.560 € |

La différence entre le montant définitif des travaux TTC et le montant des subventions sera alimentée par un emprunt principal et un emprunt TVA.

Le Président est chargé d'établir et d'adresser les demandes de subvention aux organismes précités.

N° 2 – Organisation d'une garderie pendant les vacances scolaires de février 2019.

A l'unanimité, l'assemblée décide d'organiser une garderie et non pas un centre aéré pendant les prochaines vacances scolaires de février et fixe les tarifs suivants :

- Garderie sans cantine : tarif forfaitaire une ou deux plages : 12 €
- Garderie avec cantine : 14 €

L'encadrement sera assuré par des agents du SISCOBAVI.

N° 3 – Tarifs relatifs à la garderie le mercredi, du 10 janvier au 7 février 2019.

Le Président informe les membres de l'assemblée qu'il a accepté d'accueillir des enfants à la cantine avec une présence à la garderie le matin ou l'après-midi.

De ce fait, il est décidé, à l'unanimité, de fixer le tarif de ce mode d'accueil à : 10 €.

N° 4 – Organisation d'une garderie les mercredis du 28 février au 4 avril 2019.

A l'unanimité, les membres du SISCOBAVI décident de reconduire une garderie et non pas un centre aéré, le mercredi, du 28 février au 4 avril 2019 selon les tarifs arrêtés par délibérations du 18 décembre 2018 et de ce jour.

La séance a été levée à 20 H 35.